

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Périmètre d'application

Les présentes conditions, à moins qu'elles ne soient modifiées ou complétées par des arrangements écrits et dûment signés par VARDECO (spécificités définies dans les offres et confirmations de commandes etc...), sont applicables pleinement à toutes les ventes de VARDECO. D'autres termes et conditions contenus dans les documents de l'acheteur ne sont applicables qu'après acceptation écrite de VARDECO.

2. Offres

VARDECO conserve le droit de propriété et le droit d'auteur sur tous ses dessins et autres documents ainsi que sur ses échantillons. Ils ne doivent être ni utilisés ni communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite de VARDECO.

Toutes demandes ou exigences particulières doivent être clairement précisées lors de la définition du besoin (exemple : Rapport de 1er article, PPAP, FMEA, Control plan, SPC, cote critiques, emballage spécifique, PPM, etc...). A défaut, VARDECO appliquera ses standards (certificat de matière et/ou placage mis à disposition et emballage des pièces en vrac).

Le cout des métaux précieux étant fluctuant, VARDECO mentionne sur les offres le cours de la semaine à titre indicatif. Cependant les métaux précieux seront facturés au taux de la semaine de facturation.

Les délais de livraisons mentionnés sur les offres sont énoncés à titre indicatif.

Les offres sont émises sans engagement et ont une validité de 60 jours depuis la date d'émission figurant sur celles-ci.

3. Commandes

Une commande ne devient valide que lorsqu'elle a été acceptée et confirmée par écrit par VARDECO.

Toute commande doit être accompagnée de plans cotés et documentations approuvés pour fabrication. Si l'acheteur n'émet pas de prescriptions spéciales, les tolérances ou critères définis par VARDECO seront appliqués.

4. Prix

S'il n'en a pas été convenu autrement, les prix s'entendent départ usine (Ex-Works). Le tarif défini dans l'offre considère toutes les spécificités décrites dans cette dernière. Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une réévaluation de l'offre par le service des ventes de VARDECO.

5. Outillage

L'outillage reste l'entière propriété de VARDECO, car il en va de son savoir-faire. Les frais d'entretien et de conservation appropriée sont à la charge de VARDECO, les frais de remplacement ainsi que de transformation induits par une modification client sont à la charge de l'acheteur.

6. Conditions de paiement

Les factures sont payables net, sans déduction aucune, à 30 jours. Tous les frais bancaires découlant des paiements sont à la charge de l'acheteur.

En cas de retard dans les paiements, VARDECO se réserve le droit d'appliquer des intérêts moratoires de 5 % au-dessus du taux d'escompte de la Banque Nationale Suisse si ce dernier est positif. Si le taux d'escompte de la banque Nationale Suisse est 0% ou négatif l'acheteur doit payer des intérêts moratoires de 5%.

VARDECO se réserve le droit de modifier les conditions de paiement énoncées dans l'offre.

7. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de VARDECO jusqu'au paiement complet de la livraison.

8. Délais de livraison

VARDECO s'efforce toujours de respecter les délais de livraison établis. Toutefois, en cas de non-respect de ces délais, quelle qu'en soit la cause, Vardeco proposera au client un nouveau calendrier de livraison. Dans tous les cas de figure toute pénalité ou dommages-intérêts de retard sont exclus.

9. Expédition

VARDECO s'efforcera dans tous les cas d'optimiser l'emballage des pièces pour minimiser les risques de dégradations. Par ailleurs les risques et profits peuvent passer à charge du client au départ de l'entreprise.

10. Livraisons partielles

VARDECO se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles.

11. Réclamations et retour de marchandises

Le client prévient systématiquement VARDECO lorsqu'il souhaite effectuer un retour de produits jugés non-conformes afin de valider le problème détecté. Ces communications devront être effectuées par écrit et contenir les raisons précises supposées de non-conformité.

Dans la mesure du possible, les articles retournés doivent l'être dans leur emballage d'origine. Dans le cas contraire le client doit être capable de transmettre à VARDECO les informations complètes de traçabilité des lots concernés.

Le client s'arrangera également avec VARDECO afin de faciliter et d'optimiser le retour des produits non-conformes. Les frais de transport des produits retournés pourront être pris en charge par VARDECO.

Tout coût supplémentaire que le client souhaiterait facturer à VARDECO doit au préalable être validé par VARDECO sans quoi VARDECO se réserve le droit de refuser ces coûts.

12. Garantie

Tout défaut détecté doit être signalé à VARDECO comme le stipule la loi. La garantie s'étend et se limite à la remise en état ou au remplacement des pièces accusant un vice prouvé de matériel ou de fabrication. Elle expire 12 mois après la date de la facturation. Au cas où la marchandise livrée par VARDECO se voit usinée ou transformée, VARDECO refusera toute réclamation, sauf si le client peut apporter la preuve du défaut présent sur le produit dans son état d'origine. Toute demande en paiement de dommages et intérêts ou en réduction de prix est exclue.

VARDECO s'efforce perpétuellement de réduire le taux de ppm de produits non-conformes, cependant pour les exigences en dessous de 800 ppm de produits non-conformes des conditions spécifiques doivent être convenues et considérées dans l'offre. Un taux de ppm s'entend et se calcule sur la quantité totale livrée depuis le début de la commande.

Les retours de marchandises résultant de contrôles statistiques ne sont pas acceptés. VARDECO demande systématiquement la preuve de la non-conformité, c'est-à-dire au moins un échantillon non-conforme.

Des réclamations quant au mélange, au poids, au nombre de pièces seront prises en considération uniquement si les produits se trouvent encore dans leur emballage d'origine. Dans le cas contraire, la livraison sera considérée comme étant acceptée.

Autres cas non-couverts par la garantie de VARDECO: les dommages dus à un stockage inapproprié après expédition des pièces, à un mauvais transport si le transport n'est pas à la charge de VARDECO, à un emballage jugé inadéquat si rien n'est défini par le client sur la demande d'offre ou la commande.

13. Annulation ou modification de commande par l'acheteur

Toute commande ne peut être annulée ou modifiée sans l'accord écrit préalable de VARDECO, quel qu'en soit le motif. En cas d'annulation ou modification de commande par l'acheteur (quantité, dimensions, etc.), ce dernier est tenu de prendre à sa charge notamment les pièces déjà ébauchées ou terminées, la matière première et tout frais induit par cette modification. Pour toute demande de modification de commande VARDECO facture un forfait administratif de traitement de CHF 150 hors frais induits par cette modification.

14. Annulation ou modification de commande par le vendeur

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, indépendantes de sa volonté, VARDECO se réserve le droit de modifier ou résilier le contrat sans que le client puisse prétendre à une indemnité quelconque, néanmoins VARDECO s'efforcera de tout mettre en œuvre afin de trouver une solution arrangeante pour le client.

15. Violation de brevets et autres droits de tiers

Le client garantit pour toute commande qu'aucun droit préférable de tiers n'est violé par la production et la livraison de pièces commandées à Vardeco. Le client s'engage à libérer VARDECO de toute revendication de tiers qui pourrait résulter d'une telle violation.

16. Responsabilité pour obligations secondaires

VARDECO fait de son mieux afin de fournir des conseils et renseignements concernant l'utilisation de la marchandise livrée ainsi que l'exécution des pièces commandées, mais décline toute responsabilité concernant la qualification et l'emploi adéquat de la marchandise.

17. Prorogation de for et droit applicable

Seul le droit suisse est applicable. Le for juridique pour toute contestation liée à une commande ou son exécution est au siège de la société Vardeco. Le texte français prime sur le plan juridique.